



Du stage initial à l'examen

Stage Initial IE- Nov 2023

9. CURSUS OBLIGATOIRE

FORMATION INITIALE - 2 jours

Consécutifs ou fractionnés en 4 séances sur 6 mois maximum.
Organisée par un club affilié, un comité départemental ou régional.
Cadre réglementaire - Cadre sportif - Pédagogie générale - Pédagogie spécifique.

Direction et validation par un MEF2 ou deux MEF1 ayant suivi un stage initial MEF2 et ayant déjà participé à un jury d'Initiateur Entraîneur

Délivrance d'un carnet pédagogique (validité de la formation initiale : 2 ans)

STAGE D'ENCADREMENT EN SITUATION

10 séances pratiques en milieu artificiel et / ou naturel.
et 2 séances théoriques (soit 12 séances au moins)

Validation des séances par le tuteur de stage.

EXAMEN

Le stage en situation/ Le tuteur

4.2. Le stage en situation

Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale et délivrance du livret pédagogique.

Le tuteur de stage est :

- Soit un MEF2,
- Soit un MEF1 ayant participé à une formation initiale d'Initiateur-Entraîneur (attestation de formation délivrée par le responsable du stage initial IE) ou à un stage initial MEF2.

Les 12 séances sont validées sur le livret pédagogique par le tuteur. En fin de stage en situation il donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le livret pédagogique. Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le tuteur de stage peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.

Examen IE

9.3. Examen

L'examen est constitué de trois groupes d'épreuves :

- 1^{er} groupe : Tests physiques.
- 2^{ème} groupe : Pédagogie et organisation.
- 3^{ème} groupe : Connaissances théoriques.

Pour être validé, la moyenne doit être obtenue dans chaque groupe d'épreuves ($\geq 10/20$).

Toute note inférieure à 5/20 dans chaque groupe d'épreuves entraînera l'invalidation de ce groupe d'épreuve.

9.3.1. 1^{er} groupe : Tests physiques comportant 5 épreuves

1	400m de nage avec palmes	Coefficient 1
2	Mannequin	Coefficient 1
3	Apnée dynamique : 3x50 départ 1'45"	Fait / Non Fait
4	Apnée statique et dynamique	Fait / Non Fait
5	Démonstration sauvetage	Coefficient 1

Examen IE

9.3.2. 2^{ème} groupe : Pédagogie et organisation comportant 2 épreuves

1 Pédagogie Pratique

Coefficient 2

Pédagogie Pratique :

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon avec un ou plusieurs élèves, accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables que la nature de la leçon peut rendre nécessaires.

Apprentissage ou perfectionnement d'un exercice particulier ou d'un groupe d'exercices relatifs aux Apnéistes : du débutant au Confirmé piscine et Apnéiste eau libre. (exemple : apprentissage des techniques d'immersions).

La durée totale de l'épreuve est de 30 mn environ réparties entre le briefing en surface, la mise en place de l'exercice dans l'eau et le débriefing.

Le candidat doit planifier une séance complète et organiser son bassin (environ 1h30). Le jury décidera de la partie de la séance à traiter.

2 Pédagogie Théorique

Coefficient 2

Pédagogie Théorique :

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation de la capacité à transmettre un savoir théorique adapté à la pratique des niveaux concernés (du débutant au Confirmé piscine et Apnéiste eau libre).

La durée totale de l'épreuve est de 20mn environ.

Examen IE

9.3.3. 3^{ème}er groupe : Connaissances théoriques comportant 2 épreuves

1 - Epreuve théorique de réglementation – Conditions de pratique, responsabilité

Coefficient 1

Epreuve théorique de réglementation :

Epreuve portant sur les conditions de pratique arrêtées par la FFESSM sur la plongée libre (particulièrement en apnée statique et dynamique), les droits et obligations de l'Initiateur Entraîneur Apnée Niveau 1 ou Niveau 2, la structure club et la FFESSM.

2 - Epreuve théorique sur l'organisation de la sécurité et prévention des accidents en apnée

Coefficient 2

Epreuve théorique sur l'organisation de la sécurité et prévention des accidents en apnée :

Epreuve portant sur les accidents et incidents de l'apnée dans le cadre des prérogatives de l'Initiateur Entraîneur Apnée Niveau 1 ou Niveau 2. Mécanismes, symptômes, conduite à tenir et moyens de prévention.